

# Articles de fin de formation de Fontenay-Sous-Bois

## 1) Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Les priorités seraient de placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des préoccupations ainsi que sa participation active aux projets auxquels il pourrait être associé. Pour cela il est primordial de :

- Le consulter
- L'écouter
- Prendre en compte ses préoccupations et son avis
- Appliquer les besoins et envies de l'enfant
- Être au service de l'enfant

## 2) Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ? (Groupe 2)

Les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant seraient :

- De connaître les droits de l'enfant et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)
- Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur du projet
- Mettre tout en œuvre pour que les projets aboutissent et se réalisent.
- Communiquer, informer, former, impliquer, partager et participer
- Faire avec les enfants.

## 3) Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des actions en faveur des droits de l'enfant ?

Les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des activités en faveur des droits de l'enfant sont les suivants :

- 1) Prendre acte de la convention
- 2) Signer la convention VAE
- 3) Prendre exemple sur des villes qui ont réussi
- 4) Prendre en compte les échecs pour éviter de les reproduire
- 5) Mener des actions concrètes sur le terrain
- 6) Mettre en valeur les actions réalisées et en informer la population
- 7) Partager les réussites auprès des nouvelles villes arrivantes.

